

Handicap: l'hippothérapie-K désormais prise en charge

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la méthode de physiothérapie recourant aux mouvements d'un cheval est remboursée aux personnes atteintes de paralysie cérébrale par l'assurance maladie obligatoire.



© Fondation Cerebral

Les personnes vivant avec une paralysie cérébrale ont désormais accès à une importante aide financière : grâce à l'engagement de plusieurs associations actives dans le domaine du handicap, les coûts de l'hippothérapie-K, traitement physiothérapeutique faisant appel à un cheval, sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire depuis le début de cette année. Ce n'est donc plus aux personnes concernées de régler ce type de thérapie.

Lesdites organisations saluent vivement cette décision de l'Office fédéral de la santé publique. Lors de négociations menées l'an dernier, elles étaient intervenues en faveur d'une telle nouvelle réglementation. L'hippothérapie-K est une méthode de physiothérapie qui utilise la transmission du mouvement du pas du cheval au patient-e.

Depuis 1961, la Fondation Cerebral s'engage notamment pour que les personnes vivant avec un handicap moteur cérébral aient accès à des formes de thérapie adaptées à leurs besoins.

(Source : Fondation Cerebral)